



ECOLE DE LANGUES DE TENRI

Cours de japonais pour adultes

## Cours intensif d'été

### Juillet – Septembre 2018

Inscription : à partir du 2 mai 2018

**Session Juillet** : du 9 au 30 juillet, de 15h à 17h ou de 19h à 21h (16 cours de 2h)

Les 9, 10, 11, 12, 13, ----- 16, 17, 18, 19, 20, ----- 23, 24, 25, 26, 27, ----- et 30 juillet

**Session Août** : du 16 au 30 août, de 14h à 17h ou de 18h45 à 21h45 (11 cours de 3h)

Les 16, 17, ----- 20, 21, 22, 23, 24, ----- 27, 28, 29 et 30 août

**Session Septembre** : du 3 au 30 septembre, de 14h à 17h ou de 18h45 à 21h45 (11 cours de 3h)

Les 3, 4, ---- 6, 7, ----- 10, 11, ---- 13, 14, ----- 17, 18, ---- et 20 septembre

**Tarifs** (Tarif réduit : étudiant, demandeur d'emploi, personne de plus de 65 ans)

Droit d'inscription : 35 €

1 session : 300€ (280€)

2 sessions : 570€ (540€)

3 sessions : 810€ (780€)



**Matériel pédagogique :**

Classes de 1D1 – 1D2 : 10€

Classes de 1D3 – 1D6 : 85€ (Manuel : Minna no Nihongo I, 2<sup>nd</sup>e édition)

1D1 : L.1 – L.4

1D2 : L.5 – L.8

1D3 : L.9 – L.12

1D4 : L.13 – L.17

1D5 : L.18 – L.21

1D6 : L.22 – L.25

Classes de 1EA1 – 1EA6 : 88€ (Manuel : Minna no Nihongo II, 2<sup>nd</sup>e édition)

1EA1 : L.26 – L.29

1EA2 : L.30 – L.34

1EA3 : L.35 – L.38

1EA4 : L.39 – L.42

1EA5 : L.43 – L.46

1EA6 : L.47 – L.50

**ECOLE DE LANGUES DE TENRI**

ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-JAPONAISE DE TENRI

8-12, rue Bertin Poirée 75001 Paris

Tél : 01 44 76 06 06 cours@tenri-paris.com <http://www.tenri-paris.com>

## **Modalités d'inscription**

- Remplir le bulletin d'inscription (à retirer à l'Association ou à télécharger sur notre site : <http://www.tenri-paris.com>)
- Apporter ou envoyer le bulletin d'inscription rempli, accompagné de 2 photos d'identité. Vous pourrez régler le droit d'inscription annuelle (35€), les frais de scolarité ainsi que le matériel pédagogique par carte de crédit, par chèque (à l'ordre de TENRI) ou en espèces.
- Possibilité d'échelonner le paiement en deux ou trois fois (par chèque uniquement)
- Les chèques devront être établis en même temps, à l'ordre de **TENRI**, signés et datés de la date d'inscription. Hormis le premier chèque encaissé dès l'inscription, les autres seront encaissés en fin des mois suivants.
- Les sommes versées ne feront l'objet d'aucun remboursement, sauf en cas de non-constitution d'une classe.

## **Ouverture de classe**

Pour qu'une classe soit constituée, il faut un minimum de 5 inscriptions, au plus tard une semaine avant le début de chaque session. Cependant, le nombre de classe étant limité pour chaque session, il est possible que malgré un nombre d'inscription suffisant, votre classe ne soit pas assurée lorsque la capacité de l'école ne le permet pas. Les classes sont constituées au fur et à mesure qu'elles atteignent le minimum requis de 5 inscriptions.

## **N.B.**

C'est pourquoi, si les cours vous intéressent, nous voudrions vous demander d'effectuer votre inscription le plus rapidement possible. **En cas de non-constitution d'une classe, vous serez intégralement remboursés du montant réglé.** Attention, il est fréquent que des personnes attendent que leur classe soit constituée pour effectuer leur propre inscription (ce qui est le meilleur moyen pour que la classe ne le soit jamais) .

**Examen** : A la fin de chaque semestre a lieu un contrôle des connaissances sous la forme d'un examen permettant d'accéder à la classe suivante.

**Vous n'avez pas de limite d'inscription.** De plus vous bénéficiez de tarifs préférentiels en vous inscrivant à plusieurs sessions.

**Si vous avez déjà appris le japonais ailleurs ou seul(e)**, il faudra passer un test d'évaluation avant votre inscription pour connaître votre classe. Il faudra également prendre rendez-vous pour fixer le jour et l'heure du test d'évaluation par email : [cours@tenri-paris.com](mailto:cours@tenri-paris.com) ou par téléphone : 01 44 76 06 06.

**Si vous êtes déjà étudiant(e) à l'Association**, vous pourrez vous inscrire dans la classe de votre niveau, sous condition de réussir l'examen de fin de semestre.

## **À l'issue des cours intensifs**

Possibilité de continuer l'apprentissage du japonais à partir de fin septembre 2018 après avoir suivi une ou plusieurs classe(s) pendant les vacances d'été. Pour intégrer la classe de la session suivante, le passage de l'examen, qui aura lieu à la fin de chaque session, est obligatoire.

Formation professionnelle : Se renseigner à l'accueil pour connaître les tarifs des cours dans le cadre de la formation professionnelle.